



## Dvh provisoire non respect

Par **alex117**, le **07/06/2008** à **15:08**

bonjour

papa d un petit garçon de 8 mois dont la mere s est enfuie enceinte,n ayant eu d autre recours pour faire valoir mes droits et devoirs de saisir le jaf a la naissance,j ai obtenu l autorité parentale conjointe ainsi qu un dvh,ceci executoire a titre provisoire a ma demande enquête sociale(rapport plutot en ma faveur),la maman s oppose encore 5 mois apres a me presenter l enfant au motif qu elle a fait appel second passage chez jaf:repport demandé et accepté par la partie adverse la jaf m explique gentiment qu elle n a que le pouvoir de decision et me laisse entendre que l appel y est pr beaucoup sachant que malgres le jugement definitif avenir,la maman continura a s opposer a mon dvh que puis je faire ou eviter pour que cette situation ne degenere et ne s egare en delais et procedures ou l on le sait il n y aura qu un perdant.....  
merci

Par **jeetendra**, le **07/06/2008** à **16:25**

bonjour, avez vous penser à faire intervenir un médiateur familial afin qu'une solution amiable soit rapidement trouvée en attendant la décision du juge à ce sujet, l'adresse du médiateur vous le trouverez à votre mairie ou à la caisse d'allocation familiale, courage à vous,  
cordialement

Par **alex117**, le **07/06/2008** à **17:21**

merci pour votre reponse aussi rapide,aussi infime soit il,je vais tenter ce moyen

Par **JamesEraser**, le **07/06/2008** à **17:45**

Pour l'instant, il faut attendre la décision d'appel, qui sait ....

Si la charge de l'enfant n'est pas modifiée et reste en faveur de la mère et que vous obtenez un DVH.

En cas de refus de vous présenter l'enfant au moment d'exercer vos droits, nous serons en présence d'une non-représentation d'enfant.

Délit prévu et puni par les articles 227-5, 227-10 et 227-29 du Code Pénal. 1 an et/ou 15000€ d'amende

Cordialement

Par **alex117**, le **11/06/2008** à **19:10**

j ai deja depose pour non representation;le premier jugement etant executoire,dans le but de mettre la mere devant ses responsabilités

cela n a eu pour effet que d agraver le conflit

je ne reve pas de revanche,juste eviter la spirale judiciaire,le temps qui passe sans voir mes enfants,etant persuade qu elle se servira de tous les recours pour me priver et gagner un maximum de temps,personne n est duppe